

Accompagner autant que de besoin  
et quel que soit le parcours logement  
1 VAD par semaine minimum

### Equipe pluridisciplinaire

Médiateurs de santé pairs, travailleurs sociaux,  
Infirmiers, médecin psychiatre, professionnels  
de la gestion locative secrétaire, cadres...  
Fonctionnement en binômes et en multi-  
référence  
Un ratio d'un professionnel pour 10 locataires

### Principes de l'accompagnement

- Le **logement** comme **droit fondamental**
- L'**accès rapide** à un **logement ordinaire**
- Le **choix** par la personne  
de son **agenda** et de son **offre de services**
- Un engagement à **accompagner la personne**  
autant que nécessaire
- Un accompagnement centré sur la notion de  
**rétablissement** en santé mentale
- Le développement d'une stratégie de  
**réduction des risques et des dommages**
- Un engagement soutenu et **non coercitif**
- La **séparation** des services  
de **gestion locative** et d'**accompagnement**

### Rétablissement



Espoir, Rêves, Choix,  
Valorisation de l'expérience,  
Pouvoir d'agir,  
Approche positive de la santé mentale,  
Vivre une vie de citoyen avec sa maladie

Inconditionnalité à  
l'entrée au logement

Pas de caractère prédictif de  
réussite ni d'étapes préalables



La politique du Logement d'Abord  
pour les plus vulnérables

La séparation des services  
d'accompagnement et  
de gestion locative

Le déménagement et  
les solutions de répit  
comme outils d'un parcours

Selon le **choix des personnes** (parc privé et public)  
par le biais d'un **contrat de sous-location** :

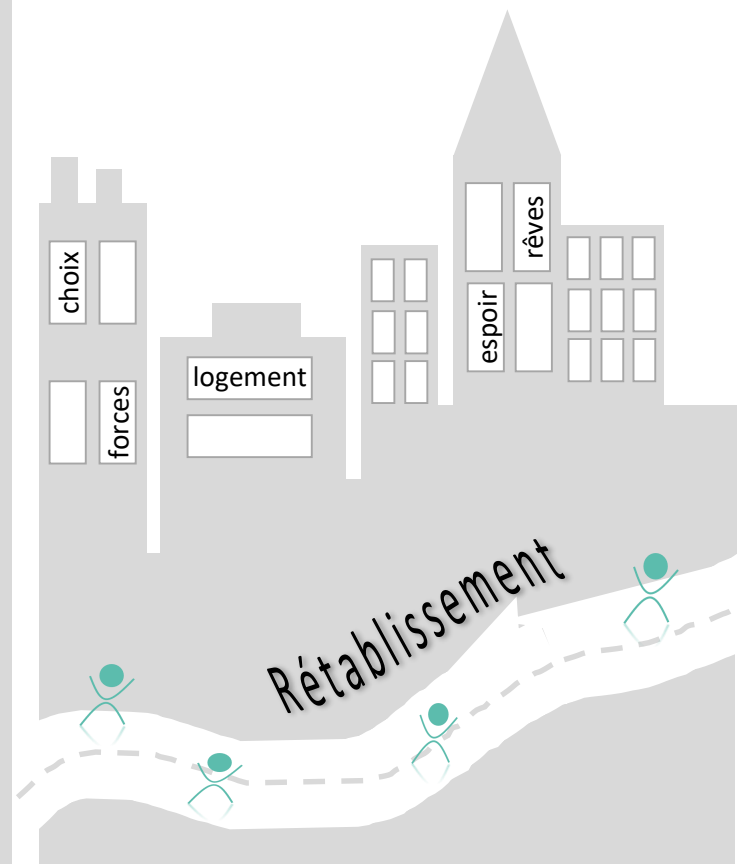
- Loyers modérés (30 % des ressources max)
- Aide à l'installation
- Le GCSMS assure le risque locatif et le bon  
entretien du logement
- Dans le cadre de l'IML la visée est l'accès à un  
bail personnel avec la mise en place de  
garanties (VISALE, FSL, doit commun) et le  
maintien d'une médiation

**Territoire de Dijon Métropole**  
**Distance limite de 30 minutes de trajet**



**03 80 40 76 00**

[contact@unchezsoidijon.org](mailto:contact@unchezsoidijon.org)



GCSMS Un Chez-soi d'abord Dijon Métropole

## MODALITES D'ORIENTATION ET D'INCLUSION

En moyenne, 4 inclusions par mois pendant 2 ans avec pour objectif, une centaine de personnes installées sur le territoire Dijon Métropole fin 2020.

### Equipes d'amont

proches de ces publics (rue, hôpital, prison, veille sociale, mandataires judiciaires...)

1 Demande d'admission par mail [orientation@unchezsoidijon.org](mailto:orientation@unchezsoidijon.org)



2

Vérification dossier

### Equipes d'orientation

Bénéficiant de médecins psychiatres dans leurs équipes (EMPP-Elipses, CSAPA, CAARUD, ANPAA, SEDAP, USP (ex-SMPR) et CPS SDAT ...)

3

Commission d'orientation (1/mois)

4

Rencontre et inclusion de la personne au sein du dispositif Un Chez-soi d'abord Dijon Métropole



## LE PUBLIC

Ce programme phare de la politique du **Logement d'Abord** s'adresse aux personnes sans-abris les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères et qui échappent aux dispositifs classiques.

### Les critères

- ✓ Volontaires pour être logées et accompagnées
- ✓ Diagnostic de pathologie mentale sévère
- ✓ Preuves de situation d'itinérance absolue (grille ETHOS 1 à 4)
- ✓ Evaluation des besoins élevés d'accompagnement (score MCAS  $\leq$  62)
- ✓ Bénéficiant de droits potentiels ou effectifs et en situation régulière

24h/24 permanence téléphonique dédiée aux locataires

## CHIFFRES CLÉS DE L'EXPERIMENTATION

<b>79 %</b> des personnes souffrent d'addiction et <b>50 %</b> d'une pathologie somatique chronique	<b>85 %</b> des personnes <b>toujours logées</b> 2 ans après	<b>100 %</b> des personnes souffrent de maladies mentales dont <b>69% de schizophrénie</b>
<b>38 ans</b> âge moyen des personnes accompagnées	Durée de séjour en hospitalisation divisée par <b>2</b>	<b>2/3</b> d' <b>hommes</b> ayant vécu en moyenne 8,5 ans sans chez-soi et 4,5 ans à la rue

## LE DISPOSITIF



Appartements de Coordination thérapeutique « Un Chez-soi d'abord » autorisés par l'**ARS** sous l'agrément ARS/DSP/DDPS/2018-46 pour une durée de **15 ans** et une amplitude de **90 à 105 places**.



Politique publique inscrite au **CASF** par le Décret 2016-1940 du 28/12/2016 et un cahier des charges national décrivant les principes du modèle français du « **Housing First** » basé sur une expérimentation dans 4 sites en France et une recherche.

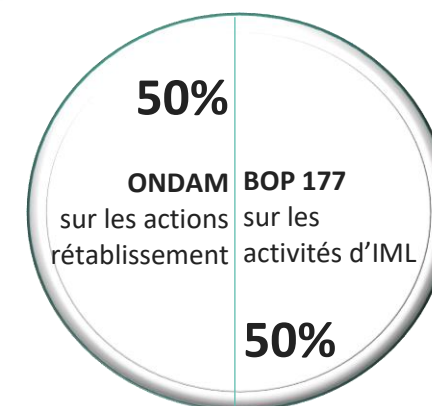


Un modèle de gouvernance organisé en GCSMS, groupement de coopération sociale et médico-sociale, fondé sous l'impulsion du **Renouveau** avec la **SDAT**, le **Centre Hospitalier La Chartreuse** et l'**ADEFO**, agréé par arrêté préfectoral le 01/08/2018.



Un agrément au titre de l'**IML** et de l'**ingénierie** agréé par le **Préfet de Côte-d'Or** depuis le 15/11/2018 pour une durée de 5 ans.

## FINANCEMENTS



Coût à la place : **14 000 €** contre 30 000 € de coût induit de dépenses publiques par la personne avant son entrée dans le dispositif.